

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION AGENCE LA CIME

1-PRIX : Les prix mentionnés sont les prix tout compris, incluant la location, l'eau, le chauffage, l'électricité. Ne sont pas compris : les draps, les serviettes, le ménage de fin de séjour.

Possibilité éventuelle de location sur place, sur réservation et soumis à disponibilité.

2-MENAGE DE SORTIE : L'appartement doit être laissé par le locataire en parfait état de propreté, avec une disposition identique des meubles à son arrivée.

Possibilité de le faire effectuer moyennant un supplément, à réserver et à payer 5 jours avant le départ

3-REMISE DES CLES : La remise des clés n'est faite qu'après règlement d'un dépôt de garantie (de 200 à 1500 € selon l'appartement) par carte physique **visa/Mastercard** ou par le lien sécurisé **SWIKLY**, qui sera annulé dans un délai maximum de 15 jours suivant votre départ, diminué des frais éventuels de casse ou de ménage (tableau indicatif des retenues sur caution affiché dans l'agence), et sous réserve que toutes les clés nous soient remises au départ **à 10h**. Sauf accord spécial de l'Agence, **tout retard sera facturé au prorata**. Les cautions en chèque, espèces, Maestro, American Express ne sont pas acceptées.

Les hébergements devront être rendus propres et rangés, vaisselle faite et rangée, réfrigérateur nettoyé, poubelles vidées, couvertures pliées et rangées avec les oreillers dans les placards, sols nettoyés.

Le locataire pourra également valider le check out par QR code dans l'appartement.

4- ANNULATION Si une annulation intervient au plus tard 31 jours avant la date prévue d'occupation des lieux, l'acompte versé sera rendu au locataire, moins les frais de dossier d'un montant de 25 €. Si une annulation intervient moins de 31 jours avant la date prévue d'occupation des lieux, Le montant de la location restera acquis à l'agence.

5-ARRIVEE TARDIVE : Au cas où vous arriveriez en dehors des heures d'ouverture de l'Agence, prendre contact impérativement avant 18 heures afin de connaître la procédure spécifique. Sans nouvelles l'arrivée ne sera pas assurée. Le solde de la location et la caution devront être réglés avant.

6-ETAT DES LIEUX : Le client est tenu de respecter les conditions générales d'état des lieux d'entrée et de sortie de son appartement.

Le check-in doit être scanné par QR Code dans l'appartement dans les 24h.

Aucune contestation ou demande de compensation ne pourra être pris en compte passé ce délai et la responsabilité du locataire pourra être engagée.

Le locataire répondra de l'inventaire et sera tenu de :

- rembourser le prix de tous les objets manquants ou détériorés au prix de remplacement (plus cout éventuel de livraison, montage, installation, mise en déchèterie, dédommagement client suivant, etc..)
- rembourser le prix du nettoyage de la literie (si nécessaire) ainsi que le prix des réparations à effectuer aux lieux eux-mêmes (murs, plafonds, peintures...).
- de laisser les lieux en parfait état de propreté, le coût du nettoyage nécessaire pouvant être retenu sur le montant de la caution. Il est interdit de déménager le mobilier d'un appartement à l'autre.

Horaires d'ouverture pendant la saison d'hiver :

- Lundi au vendredi : 9h-12h et 15h30 19h
- Samedi : 9h-12 et 14h-19h
- Dimanche: 10h-12h et 17h-19h
- Permanence les jours fériés

7-DATES D'OCCUPATION : Toute location débute le jour d'arrivée à partir de 17 h et se termine le jour du départ à 10 h.

En cas de non-présentation, et sans nouvelle de la part du locataire le lendemain de l'arrivée, L' AGENCE LA CIME se réserve le droit de relouer l'appartement.

8-OCCUPATION : Les locaux loués sont à usage d'habitation provisoire et de plaisance, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature qu'elle soit, voire à caractère complémentaire ou occasionnel de l'habitation.

- a) Le preneur s'oblige à utiliser les lieux personnellement et bourgeoisement, à les maintenir en parfait état, et à respecter le règlement intérieur de l'immeuble, notamment l'obligation de calme de manière générale, et plus particulièrement après 22 heures. Les meubles, ainsi que l'ensemble du matériel figurant à l'inventaire devront être remis à la place qu'ils occupaient lors de l'entrée dans les lieux. Dans le cas contraire, l'agence est autorisée à diminuer la caution des frais de remise en état.
- b) Le preneur s'oblige à entretenir en parfait état les installations sanitaires, électriques et de chauffage pour lesquelles il devra prendre toutes précautions.
- c) Le preneur s'engage également à ne pas surconsommer d'électricité, notamment en éteignant le chauffage lorsque les fenêtres sont ouvertes, ou en éteignant les lumières et la télévision lorsqu'il est absent.

Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien, et toutes consommations énergétiques supérieures à une moyenne constatée en cours de location seront à la charge du preneur.

- d) Toute intrusion d'animaux dans les locaux loués est interdite, sauf acceptation spéciale de L'AGENCE LA CIME.
- e) La sous-location est interdite au preneur sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit, sous peine de résiliation de contrat. Le montant intégral du loyer restant acquis ou dû à L'AGENCE LA CIME.
- f) Le nombre des occupants ne devra pas excéder celui mentionné pour la présente location. Toute infraction au présent article donnera lieu selon le cas à majoration du loyer ou à résiliation du contrat.
- g) L'AGENCE LA CIME ne peut garantir la régularité des services publics d'eau, d'électricité, de chauffage, de télévision, de réseau téléphonique/internet ni être tenue pour responsable de la privation de jouissance de tout appareil quelle qu'en soit la durée si elle provient d'un défaut indépendant de sa volonté. Elle mettra tout en œuvre pour faire exécuter les réparations nécessaires dans les meilleurs délais.
- h) Tous travaux d'entretien rendus nécessaires seront librement décidés par L'AGENCE LA CIME sans possibilité d'opposition du preneur dans la mesure où les travaux garantiront à ce dernier la bonne jouissance des lieux loués.
- i) En cas de mise en vente, les visites (de potentiels clients, d'organismes de diagnostics) seront également autorisées par L'AGENCE LA CIME.

9-ASSURANCE L'agence décline toute responsabilité en cas de vol, de cambriolage et risques courus par les objets mobiliers du locataire en cas de sinistre. L'assurance du locataire ne pourra exercer un quelconque recours à l'encontre du propriétaire ou de son mandataire en cas de sinistre. Le locataire est tenu de souscrire une police d'assurance couvrant les risques de l'occupant et tout sinistre dont il pourrait être à l'origine.

Les objets et effets personnels : Tous les appartements loués sont la propriété de particuliers.

Attention : tous les objets ou effets personnels appartenant au locataire relèvent de la propre responsabilité de celui-ci. Ils ne sont pas couverts par une quelconque police d'assurance émanant de l'immeuble, du propriétaire loueur, ou de l'agence mandataire. Le locataire doit donc faire son affaire personnelle de l'assurance de ses biens propres, et notamment à l'égard du vol. En outre, le locataire sera tenu de s'assurer à une compagnie d'assurances contre les risques d'incendie et dégâts des eaux, tant pour ses risques locatifs que pour le mobilier donné en location.

Si le locataire prenait possession des lieux après la date prévue au contrat ou quittait les lieux avant cette date, il ne pourrait prétendre à un remboursement pour la période non courue.

10. BRUIT : Le locataire s'engage à respecter ses voisins et à ne pas faire de bruit de jour comme de nuit au-delà du cadre prévu par la législation française. Si ces conditions n'étaient pas respectées, l'Agence LA CIME se réserve le droit de **résilier le contrat de location et d'encaisser le dépôt de garantie et/ou de procéder à l'expulsion immédiate sans remboursement de la location.**

11-PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : Les données collectées pour la réalisation de ce contrat sont enregistrées dans un fichier informatisé exploité par l'Agence La Cime de Thorens. Conformément aux lois Informatique et Liberté et RGPD, pour connaître et exercer vos droits, veuillez consulter notre politique de gestion des données personnelles disponible sur notre site internet. Vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant : info@agencelacime.com

12-TAXE DE SEJOUR : De convention expresse, le locataire s'engage à régler à l'agence, le jour de son arrivée au plus tard, en sus du solde de son loyer, la taxe de séjour en vigueur dans la commune.

13-ATTRIBUTION DE COMPETENCE : **Pour** l'exécution des présentes, les parties soussignées font élection de domicile dans les bureaux de l'agence et conviennent que, en cas de contestation, le tribunal sera celui des lieux de la circonscription où se trouvent les lieux loués (Albertville).

14-MEDIATEUR Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui pourrait l'opposer à un professionnel. A cet effet, tout consommateur peut prendre contact avec le médiateur suivant : "VIVONS MIEUX ENSEMBLE", 465 avenue de la Libération 54000 NANCY